

La Ferme de Julie



SIRET : 833 705 924 00011

www.la-ferme-de-julie.fr

Élevage mouton Ouessant : moutons miniatures de compagnie

33660 Saint-Antoine-Sur-L'Isle

06 37 88 73 26

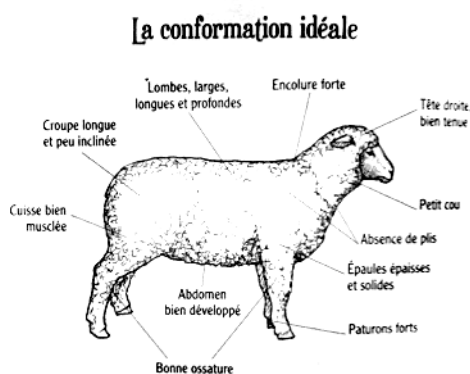
Guide éleveur

Quelques règles de base

- 1°) Mettez les moutons à l'herbe et ayez du foin à proximité et à volonté, prévoyez une pierre à sel.
Une poignée de grain tous les jours et par mouton est bien assez suffisante, ce n'est pas pour les engraisser, c'est simplement une friandise pour les apprivoiser, c'est différent dans le cas de grand froid/agnelage/manque d'herbe...
- 2°) Si vous êtes amené à changer l'alimentation de vos moutons, faites-le progressivement sur une période de 10 jours. Évitez tout choc alimentaire.
- 3°) Avoir de l'eau fraîche en abondance et la renouveler quotidiennement, la gamelle d'eau est nettoyée régulièrement.
- 4°) Stockez bien votre foin et vos céréales, à l'abri de l'humidité, du soleil... et des moutons, un excès de céréales peut s'avérer fatal pour votre animal.
- 5°) Évitez le stress pour vos animaux afin d'éviter des arrêts cardiaques : chiens et enfants qui courent après, etc...
- 6°) Vérifiez l'absence de parasites externes sur la toison (poux), taillez les onglons au moins une fois par an et tondez vos moutons au printemps -- l'élevage récupère la laine si vous ne savez pas quoi en faire : demandez conseil à votre vétérinaire pour les soins, et à un tondeur pour la tonte.
Sinon vous pouvez tondre vos moutons avec des forces (gros ciseaux) ou une tondeuse à mouton. Attention être tondeur ne s'improvise pas, formez-vous.
- 7°) Vermifugez vos moutons au moins deux fois par an avec un produit différent à chaque fois (Iména L et Cydectin par exemple).
Afin de prodiguer le vermifuge adapté et au bon dosage, il est conseillé de faire réaliser préalablement une analyse coprologique par un vétérinaire ou un laboratoire compétent.
Les agneaux peuvent être vermifugés à partir de 2 à 3 mois, attention au dosage en fonction du poids de l'animal, demandez conseil à votre vétérinaire.
- 8°) Les installations et le terrain : minimum deux moutons sur 2000 m², prévoyez du foin en complément. Sinon comptez 1 hectare environ pour une dizaine de moutons.
Organisez la rotation des prairies, pensez à l'ombre l'été auprès des arbres, prévoyez un abri ventilé, à l'écart du bruit et du passage.
Comptez 1 m²/d'abri par mouton. Les auges à céréales et à eau seront propres, pensez à des clôtures « grillage à mouton » ou électriques, pour éviter que vos compagnons ne s'échappent et éviter qu'ils soient exposés aux prédateurs. Récupérez le fumier de vos moutons pour votre jardin.
- 9°) Habituez vos moutons à être manipulés, donnez-leur à manger dans la main, avec le grain ou des morceaux de pommes ou autres en friandise par exemple.

10°) Il est conseillé de vacciner les moutons contre l'entérotoxémie, la clavelie, le tétanos et la fièvre aphteuse. Demandez conseil à votre vétérinaire.

11°) Vous devrez surveiller le comportement de vos moutons, pour tout signe inhabituel demandez conseil à votre vétérinaire. Aussi il est bon de surveiller le nez et les yeux qui coulent, les diarrhées et d'éventuels parasites externes (mélophages, tiques...).



Si un animal à une diarrhée persistante, ou tout autres signes inhabituels, emmenez chez le vétérinaire pour demandez conseil !

12°) Lors de la vente, l'éleveuse vous fournira un document de transport en deux exemplaires. Conservez un exemplaire et envoyez l'autre à l'EDE (Établissement de l'élevage) de votre département afin d'attester de la détention de vos moutons.

13°) Au-delà de 5 moutons vous aurez des obligations sanitaires : réaliser la prophylaxie (une prise de sang à faire sur les moutons afin de définir s'ils sont indemnes de brucellose). Demandez conseil à votre vétérinaire sanitaire référent.

14°) Attention à la consanguinité si vous faites de la reproduction avec vos moutons, n'hésitez pas à me demander conseil.

Les plantes toxiques pour le mouton :

Le lupin, l'asclépiade, l'ambrosie, l'if, le rhododendron, le sénecon jacobée, le laurier et la morelle noire.

*La
Ferme de Julie*



SIRET : 833 705 924 00011
www.la-ferme-de-julie.fr

Élevage mouton Ouessant : moutons miniatures de compagnie
33660 Saint-Antoine-Sur-L'Isle
06 37 88 73 26